

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 407-2004 SUR LES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET D'ÉGOUT PLUVIAL ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 436-2006 RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement numéro 555-2024* modifiant le Règlement 407-2004 sur les branchements d'égout domestique et d'égout pluvial et le règlement de construction n° 436-2006 relativement à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce projet de règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, ce projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction n°436-2006 afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 2 juillet 2024 à 19h50 au 930 rue du Centre.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil désigné par le maire expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité. Également, une copie du projet de règlement peut être consultée au BUREAU MUNICIPAL, situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Saint-Jude, ce 11 juin 2024.



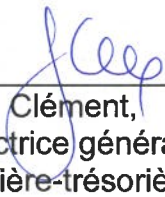
Julie Clément,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

RÈGLEMENT 555-2024

Je, soussigné, Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 11 juin 2024 ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 juin 2024.



Julie Clément,
Directrice générale et
greffière-trésorière